

Règle du vivre ensemble à la Cité saint Pierre

Informations générales

Service gardiennage/sécurité 24h/24 – 7j/7 ligne externe 05 62 42 71 11 - poste interne 7154

Interdictions	Déclenchement d'alarme	
	Fumer dans tous les bâtiments de la Cité (même sur les balcons ou aux fenêtres)	
	Stationnement de véhicules devant les bâtiments	
	Barbecues, pique-niques ... une autorisation peut être demandée	
	Se baigner, pêcher dans le lac	
Recommandations Consignes	Animaux de compagnie et autres	
	En cas d'alarme incendie, vous devez appliquer les règles affichées sur les plans d'évacuation	
	Pour toute demande médicale, merci de contacter l'accueil de 7h30 à 20h30 ou le pré-accueil de 20h30 à 7h30. Si une urgence nécessite les pompiers ou le samu, informer le service présent.	
	Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte qui en assure la sécurité (terrain de jeu, étendue d'eau non surveillée, etc...)	
	Signaler tout comportement anormal à l'accueil (la journée) ou au pré-accueil (la nuit)	
	Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans tout le domaine.	
	L'accès au domaine est possible à toutes heures – de 22h à 7h le silence doit être respecté dans et autour des lieux de sommeil	
	Respecter la propreté des lieux (intérieurs et/ou extérieurs), des poubelles sont à votre disposition.	
Différents objets sont retrouvés par le service ménage, les réclamer à l'accueil.		
N'attendez pas le dernier jour pour laisser votre participation financière à l'accueil, et de préférence de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h.		
Service accueil : de 7h30 à 20h30 ligne externe 05.62.42.71.11 poste interne : 7151		
Recommandations	Si vous devez écourter votre séjour, en informer rapidement l'accueil	
Services	Toute l'année	Timbres et cartes téléphoniques
		Distributeurs de boissons chaudes et froides
		Wifi gratuit / code : wifi-cite
		Animations (programme sur le panneau d'affichage self)
	Navettes	Navettes payantes (1,30 E /trajet) assurent des rotations entre les sanctuaires et la cité de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h sauf le dimanche matin et les jours fériés religieux.
Lieu d'hébergement – Votre interlocuteur est un bénévole		
Interdictions	Sauf en cas d'urgence, il est interdit de sortir par les portes de secours et les fenêtres	
	Dans les bâtiments d'hébergement, aussi bien dans les chambres que dans les espaces communs les appareils électriques (plaque, machine à café, chauffage, bouilloire...) tout comme les bougies. Manger dans les chambres	
	Etendre du linge aux fenêtres, déplacer le mobilier	
Recommandations Consignes	Le silence doit être respecté de 22h30 à 7h00	
	Garder votre chambre propre durant votre séjour	
	Les enfants doivent toujours être accompagnés pour pénétrer dans les chambres et en aucun cas, ils doivent être confiés aux bénévoles (même pour un temps très bref)	
	Signaler tout dysfonctionnement technique aux bénévoles.	
	Dès que vous quittez votre chambre, assurez-vous que les lumières sont éteintes et que la fenêtre est fermée.	
		Le jour du départ
Services à l'année	Lit bébé / chauffe-biberon	
Restauration – Self Matin : 7h15 à 8h30 – midi : 12h à 12h45 – soir : 19h à 19h45		
Interdiction	Introduction dans le self de boissons alcoolisées (bières, vins, alcool fort...)	
Recommandations - Consignes	Les horaires doivent être respectés	
	En cas de retard : prévenir obligatoirement l'accueil	
	Tous les repas sont pris au self	
Services toute l'année	En cas d'absence à un repas : prévenir l'accueil à votre arrivée	
	Les régimes alimentaires doivent être signaler dès la réservation.	
	A votre arrivée, commandes de pique-niques possibles auprès de l'accueil y compris le jour de votre départ (5 euros)	
		Un anniversaire à fêter, vous pouvez commander et faire livrer un gâteau. Vous réglerez le pâtissier.